

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, en date du 7 Novembre 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 31/10/2023</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 18</i>
	<i>Votants : 19</i>

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, LE QUILLEC, PARAYRE, SAURT, SABEL

Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX

Absents/excusés ayant donné procuration :

Mme RECHE ayant donné pouvoir à Mme SAURT

Absente excusée : Mme SAURAT

Absents/non excusés :

M. LAPLANCHE

Mme MATHIERE

M. BARRAU

Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Suppression d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs
- Achat d'un terrain
- Garantie d'emprunt – Réaménagement de la dette LOT HABITAT
- Avenant à la convention de mise à disposition pour l'instruction du droit des sols (ADS)
- Décision budgétaire modificative N° 6
- Questions diverses

DELIBERATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/10/2023

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT		

N° 1 : Suppression de 4 emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs au 01/12/2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte-tenu des créations d'emplois et des avancements de grade au cours de l'année 2023, il conviendrait de supprimer 4 emplois à compter du 1^{er} Décembre 2023, à savoir :

- 1 poste de rédacteur Principal 1^{ère} classe – 35 h
- 2 postes d'agent de maîtrise – 35 h
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe – 21 h

En conséquence le tableau des effectifs sera modifié. Il est à noter que tous les emplois sont pourvus. On peut rajouter également 5 emplois non permanents.

DEBAT

Question de M. CAUMON : Est-ce que ces avancements de grades ont une incidence sur le budget ?

Réponse de M. Le Maire : Effectivement cela entraine une incidence mais qui reste minime.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT		

N° 2 : Acquisition d'un terrain à Belmontet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'opportunité d'acheter un terrain situé à Belmontet, à M. LOUBRADOU Gilles domicilié à AGEN, composé de deux parcelles situées à côté de l'ancienne école, d'une superficie totale de 2789 m2 pour un prix de 3000 euros.

DEBAT

Ce terrain pourrait éventuellement servir à agrandir le cimetière de Belmontet situé juste à côté.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT		

N°3 : Réaménagement de la dette de LOT HABITAT – garantie d'emprunts

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Montcuq en Quercy Blanc doit apporter sa garantie à l'Office Public HABITAT LOT pour le remboursement de Prêts réaménagés afin que ce dernier puisse engager de nouveaux investissements, 50 logements supplémentaires. Nous sommes solidaires de l'office Habitat LOT.

DEBAT

Question de M. CAUMON : Comment est la situation financière de Lot Habitat ?

Réponse de Mme SABEL : La gestion financière de l'office est déclarée excellente par la banque de France.

Question de M. MEYNEN : Combien ya t'il de logements sur Montcuq ?

Réponse de Mme SABEL : 50 logements tous occupés

Question de M. LAPEZE : Sont-ils tous situés sur Montcuq

Réponse de M. Le Maire : ils sont tous sur Montcuq, le choix de l'office c'est d'implanter ces logements à proximité des lieux de vie, des centres bourgs, afin de favoriser l'insertion des occupants.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à la majorité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT	CAUMON	

N° 4 : ADS Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition du service pour l'instruction des actes d'application du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle qu'un service mutualisé a été créé le 1^{er} Janvier 2022 afin d'assurer l'instruction des dossiers ADS pour le compte de la commune. Il est nécessaire de mettre à jour

la convention donc de modifier l'Article 8 modalités de facturation car à la base il n'était pas prévu de facturer les autorisations de travaux.

Les deux communautés de commune Quercy Blanc et Lalbenque Limogne proposent le mont de 50 euros par Autorisation de travaux déposée pour instruction. Monsieur le Maire précise que chaque entreprise qui dépose une déclaration préalable de travaux est facturée 160 euros, à la charge de la commune.

DEBAT

Question de M. CAUMON : Est-il possible d'imposer que ce soit le propriétaire qui dépose la DPT ?

Réponse de M. Le Maire : Non ce n'est pas possible. Aujourd'hui on ne sait pas gérer ces demandes car les entreprises les déposent directement sur une plateforme sans nous en informer. Il s'agit de compétences non compensées par des dotations, ce qui représente environ 35 000 euros pour notre commune

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT		

N° 5 : Décision budgétaire modificative N° 6

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux orages, le système électrique de la Tour est hors d'usage. Cela nécessite des travaux pour un montant de 3700 euros. Cette somme sera prélevée sur la Ligne subvention d'équipement.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL – SAURT		

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

Pas de questions diverses

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Mme Dominique SAURT

